

République Démocratique du Congo
ORDRE DES PHARMACIENS
 Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 mars 1991
 CONSEIL NATIONAL



**DECISION N° CNOP/OM/2016, PORTANT DISPOSITIONS DU
 REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR SUR LA PRESTATION DE
 SERMENT DE GALIEN**

Le Conseil National de l'Ordre des pharmaciens,

Vu l'Ordonnance-Loi N°91-018 du 30 Mars 1991 portant création de l'Ordre des Pharmaciens, spécialement en ses articles 9, 16, 29, 40(point c) et 41(point d),

Considérant la décision du Conseil de la FIP à Bangkok du 31/08/2014,

Après débats et délibérations ;

Vu l'urgence et la nécessité.

Décide :

article1. Nul ne peut être inscrit au Tableau de l'Ordre des pharmaciens de la RDC s'il n'a régulièrement prêté le serment de Galien.

article2. Le serment de Galien est l'acte par lequel les pharmaciens s'engagent de s'acquitter de leurs fonctions avec probité et fidélité et de se conformer exactement aux lois et règlements qui ont pour objet d'assurer en toute indépendance les charges qui leur sont confiées.

article3. Le serment n'est prêté qu'une fois, préalablement à l'inscription au tableau provincial. Il doit être renouvelé à la réinscription encas de réinscription prévue à l'article 67 de l'OL N°91-018 du 30 mars 1991.

article4. La prestation de serment est organisée par l'Ordre des pharmaciens à la demande d'un ou plusieurs pharmaciens. Le(s) prestataire(s) doit(vent) en justifier à la demande d'inscription par la production du Certificat de prestation de Serment de Galien.

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
 Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org

Email: ordrepharmrdc@gmail.com - contact@ordredespharmaciens-rdc.org

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558

article5. La prestation de serment se fait devant le Président du CNOP qui représente l'Ordre des pharmaciens, en présence des maîtres de la formation, de l'autorité sanitaire et judiciaire. Cette prérogative est déléguée de droit au PCPOP, mais aussi par écrit à tout membre de l'Ordre préalablement assermenté en cas de besoin.

article6. Le pharmacien est délié du Serment en cas de décès. Le CNOP détermine le cérémonial des obsèques du pharmacien y compris le déliement du Serment.

article7. Pour être admis à prêter serment, le candidat doit justifier de la détention régulière d'un diplôme de pharmacien délivré par une université de la RDC ou d'un diplôme tenu pour équivalent délivré à l'étranger. Cette justification peut prendre la forme d'un document officiel émis par l'institution de formation attestant que le candidat a effectivement obtenu le diplôme légalement requis pour l'exercice de la profession de pharmacien.

article8. L'acte de prestation de serment donne lieu à la remise au prestataire du Certificat de prestation de Serment de Galien et à l'établissement d'un procès-verbal dont un exemplaire est remis à l'intéressé, qui le conserve pour justifier ultérieurement de sa prestation de serment.

article9. Les frais relatifs à la prestation du Serment de Galien sont fixés par le CNOP. Toutefois, en cas de besoin, les frais peuvent être adaptés à la circonstance, l'avis du BCNOP obtenu.

Article 10 : le texte de Serment est celui adopté par le Conseil de la FIP du 31 Août 2014

Article 11 : La présente décision entre en vigueur à partir du 1^{er} Janvier 2017, elle annule toutes les dispositions du ROI de l'Ordre des pharmaciens qui lui sont contraires.

Fait à Kinshasa, le 30 SEPT 2016

Pour le Conseil National

Ph. TUNGUNGA MASCOTY Etienne

Secrétaire
CNOP 0659/02

Prof. Dr. Ph. KALONJI NDOUMBA

Président
CNOP 0027/81

Ordre des Pharmaciens, Conseil National 78, avenue de la Victoire, place Kimpwanza,
Commune de Kasa-vubu, Ville de Kinshasa, République Démocratique du Congo

Site web : www.ordredespharmaciens-rdc.org

Email: ordrepharmrdc@gmail.com - contact@ordredespharmaciens-rdc.org

Compte Bancaire BIC : N°24018221102-44

Contacts téléphoniques : +243997017516, +243850440643, +243817789916, +243844498558